

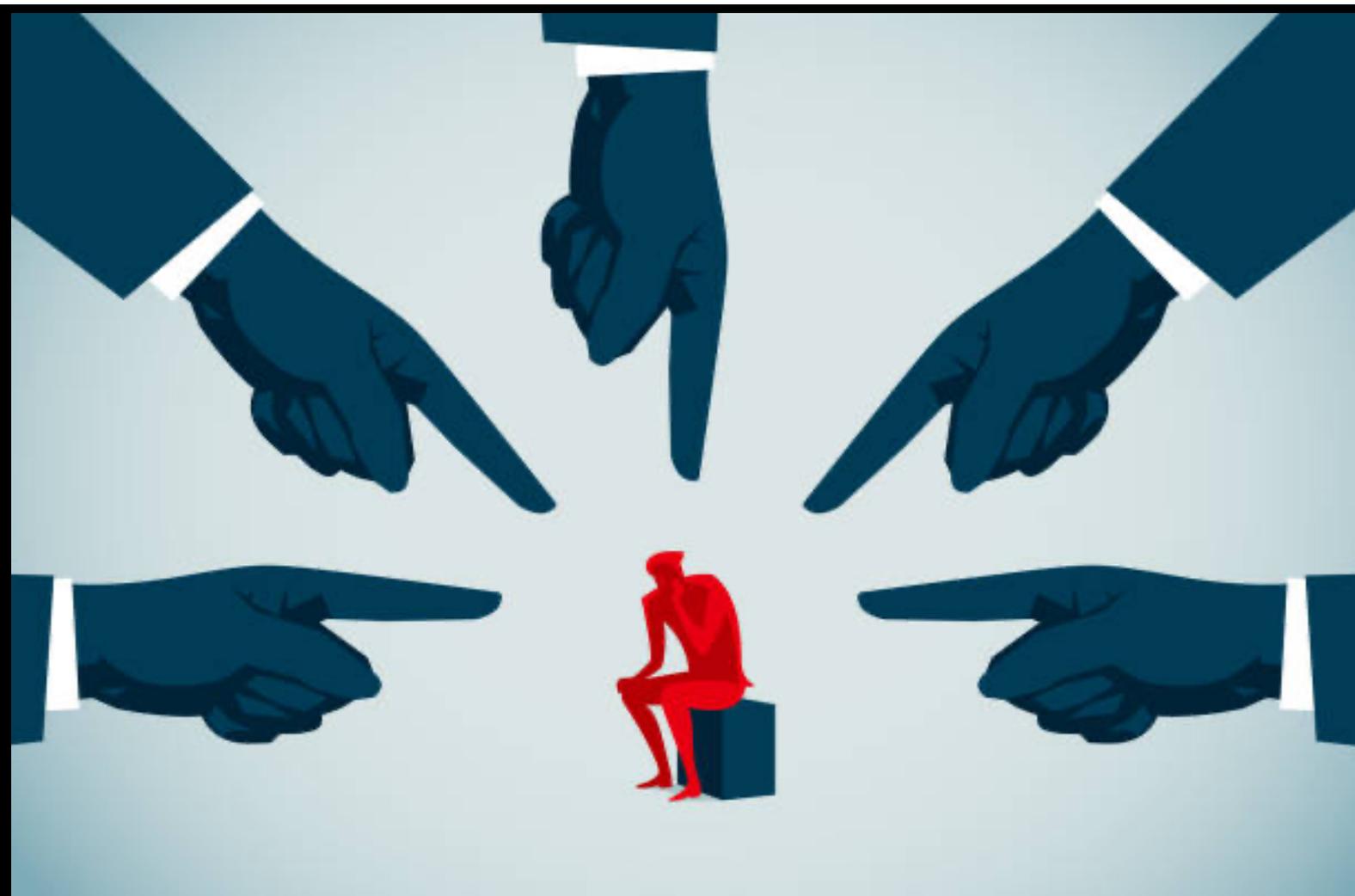


# JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

**VENDREDI 20 MAI 2022**

Centre le Mistral – La salle des oliviers- 1 Imp. Flammarion – 13001  
MARSEILLE

**LICENCIEMENT ECONOMIQUE ET INSTRUMENTALISATION DES CRISES  
(économiques, environnementales, sanitaires)**



**Formation en ligne et en présentiel**

**RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS**

**Syndicat des Avocats des France**

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)

[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille

### PROGRAMME

#### 9h00 : Accueil

Modératrice : **Léa TALRICH**, avocate au barreau de Marseille

#### 9h15-9h45 : Marge d'appréciation du juge pour contrôler le motif économique au regard des indicateurs de l'article L1233-3 tels que modifiés par la loi El Khomri et les ordonnances MACRON

- Analyse des décisions de la Cour de Cassation rendues depuis que les textes ont été modifiés : **Manuela GREVY**, avocate à la Cour et au Conseil
- Analyse des décisions de cour d'appel, outils pour obtenir une marge d'appréciation du juge, critiquer le périmètre d'appréciation du motif économique limité à la France : **Stéphanie BARADEL**, avocate au barreau de Lyon

#### 9h45-10h00 : Débat

#### 10h15-10h45 : Présentation critique de la logique économique des aides accordées aux entreprises sans contrepartie (CICE, CIR...)

**Clément CARBONNIER**, Professeur d'économie à l'université Paris 8

#### 10h45-11h : Pause

#### 11h15-11h45 : L'instrumentalisation des crises dans le cadre du licenciement économique : instrumentalisation des crises économiques et sanitaires

- État des lieux des aides accordées par l'État en période de crise sanitaire et politique de l'emploi : **Bernard GOMEL**, ancien chercheur au Centre d'études de l'emploi
- Les outils juridiques pour exiger des contreparties en terme d'emploi à ces aides : **Rachel SPIRE**, avocate au barreau de Paris

#### 11h45-12h30 : Débat

Modérateur : **David VAN DER VLIST**, avocat au barreau de Paris

#### 14h00-14h30 : L'instrumentalisation des crises dans le cadre du licenciement économique : l'instrumentalisation de la crise environnementale :

**Judith KRIVINE**, avocate au barreau de Paris  
**Nadir HADJALI**, secrétaire général adjoint syndicat CGT Centrale de Gardanne

#### 14h30-15h00 : Débat

#### 15h00-15h30 : L'instrumentalisation du licenciement économique à l'égard des femmes, des salariés les plus âgés et des syndicalistes

- Décortiquer l'instrumentalisation des critères d'ordres : **Alexandra SOUMEIRE**, avocate au barreau de Paris
- Le droit de la non-discrimination à l'attaque du licenciement économique : **Savine BERNARD**, avocate au barreau de Paris

#### 15h30-16h00 : Débat

### INSCRIPTION

Formation en ligne et en présentiel

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le mardi 17 mai 2022 [www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

#### Tarifs :

- Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 100€ TTC
- Avocat et autre public préalablement inscrit au colloque pénal : 70€ TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 120€ TTC
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles



# JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

## LICENCIEMENT ECONOMIQUE ET INSTRUMENTALISATION DES CRISES ( économiques, environnementales, sanitaires)

### PÉDAGOGIE

**Objectifs pédagogiques :** avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit social.

**Compétences visées :** amélioration des connaissances pratiques en droit social.

**Public visé et prérequis :** toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats, aucun prérequis.

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :** apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

**Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :** la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

**Modalités et délais d'accès :** Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

**Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :** Questionnaire d'évaluation des acquis

**Formalisation à l'issue de la formation :** Attestation de fin de formation

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel et en visioconférence

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

**Méthode pédagogique :** expositive.

### FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

**SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures**

**PRISE EN CHARGE FIFPL**

**N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>**

**Participation en présence :**

**Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émargier la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

**Participation en visio-conférence :**

**Pour valider la formation** - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque

## HÔTELS PROPOSÉS

à réserver directement par les participants

### HÔTEL DU SUD

18, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 38 50

Fax : 04 91 54 75 62

<http://www.hoteldusud.com/>

### SOFITEL VIEUX PORT

36, boulevard Charles Livon -13007 Marseille

Tél. : 04 91 15 59 00

<http://www.sofitel.com/fr/hotel-0542-sofitel-marseille-vieux-port/index.shtml>

### MERCURE BEAUVAU

4, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 54 91 00

Fax : 04 91 54 15 76

<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1293-grand-hotel-beauvau-marseille-vieux-port-mgallery-collection/index.shtml>

### HÔTEL ALIZÉ

35, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 33 66 97

Fax : 04 91 54 80 06

<http://www.alize-hotel.com/>

### TONIC HÔTEL

43, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél. : 04 91 55 67 46

Fax : 04 91 55 67 56

<http://www.tonic-hotel.com/>

### IBIS CENTRE BOURSE

62 rue Puvis Chavannes 13002 Marseille

Tél. 04 91 91 17 63

[http://ibismarseillecentrebourgse.h-rez.com/index\\_fr.html](http://ibismarseillecentrebourgse.h-rez.com/index_fr.html)

### HÔTEL CARRE VIEUX PORT

6 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 02 33

<http://www.hotel-carre-vieux-port.com/>

### EUROPE HÔTEL

12 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 65 64

<http://www.europehotelmarseille.com/>

### HÔTEL DU PALAIS

26 rue Breteuil - 13006 Marseille

Tél. 04 91 37 78 86

<http://www.hotel-palais-marseille.com>